



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du logement

Question écrite n° 71552

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur le quinzième rapport annuel de la fondation Abbé-Pierre, rendu public le 1er février 2010. Ses auteurs réclament notamment des garanties concernant la concrétisation effective des dispositifs législatifs, observant à juste titre que certaines lois ne sont pas appliquées sur le territoire national. « Comment, s'interrogent-ils, admettre qu'une loi, comme celle sur les gens du voyage (juillet 2000) qui impose la création d'aires d'accueil, ne soit respectée que pour seulement 40 % des obligations fixées ? Comment admettre que 40 % des communes concernées par la loi SRU (décembre 2000) ne la respectent pas ? Comment admettre que les textes sur la lutte contre l'insalubrité ne soient pas appliqués dans de nombreuses villes ou départements, alors qu'elle touche - parfois dangereusement - la santé des habitants ? ». Il lui demande son sentiment à cet égard.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71552

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1599

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)